

## LES MATINALES DE LA FORMATION DANS L'ENTREPRISE

# QUELS INDICATEURS POUR MESURER SON « INVESTISSEMENT » FORMATION ?

A Paris

MARDI 7 NOVEMBRE 2017

au Procope  
13, rue de l'Ancienne-Comédie  
75006 PARIS

Depuis la réforme de 2014, l'entreprise n'a plus à déclarer, ni à justifier vis-à-vis de l'Etat, son financement direct en matière de formation. Il n'est plus question d'atteindre un minimum légal en termes de dépenses mais de respecter ses obligations en matière d'employabilité et d'adopter une logique de performance. Dans cet espace de liberté, l'entreprise se trouve confrontée à des choix d'investissement mais aussi d'indicateurs pour le mesurer. Quels indicateurs pour les dépenses directes et les versements libres à son Opcva ? Quels effets sur l'information au comité d'entreprise (CE) ? Quels indicateurs en cas de contrôle de l'administration ou de contentieux avec le salarié ?

A Lyon

JEUDI 9 NOVEMBRE 2017

à la CCI formation Lyon Métropole  
36, rue Sergent Michel-Berthet  
69009 Lyon

Intervenante : **Valérie Michelet**, Consultante experte  
sur le droit et les politiques de formation,  
direction Juridique de Centre Inffo

Contact : Elise Palmigiani - Tél. : 04 72 53 88 15  
Courriel : palmigiani@lyon.cci.fr

## PROGRAMME

8h30 **Accueil**

9h **Au programme, les questions suivantes :**

- Entre les dépenses directes défiscalisées pour former ses salariés et les versements volontaires à un son Opcva, quels indicateurs utilisés pour mesurer son « retour sur investissement » ?
- Comité d'entreprise : Comment passer d'une information quantitative à une information qualitative de la formation ?
- Quels indicateurs retenir pour prévenir le contrôle de l'administration et le contentieux avec son salarié ?

11h **Fin de la Matinale**

**INTERVENANTE**

**Marie-Hélène Snyers-Michal**, consultante formatrice  
à la Direction Juridique, Centre Inffo

